

Discours de Charles Haughey sur l'intégration de la RDA dans la Communauté européenne (Strasbourg, 16 mai 1990)

Légende: Le 16 mai 1990, Charles Haughey, Premier ministre irlandais et président en exercice du Conseil des Communautés européennes, évoque devant le Parlement européen les principales décisions adoptées le 28 avril 1990 lors du Conseil européen de Dublin en ce qui concerne notamment l'intégration de la République démocratique allemande (RDA) dans la Communauté européenne.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Mai 1990, n° 5. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_charles_haughey_sur_l_integration_de_la_rda_dans_la_communaute_europeenne_strasbourg_16_mai_1990-fr-b49a3b3d-79ba-43cd-8dc7-d142297bc5f8.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Discours de Charles Haughey devant le Parlement européen (16 mai 1990)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les honorables Députés du Parlement européen, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant vous, afin de m'adresser aux représentants - élus au suffrage universel direct - de plus de 320 millions d'Européens et d'entendre leurs opinions sur les grandes questions auxquelles la Communauté et le continent se trouvent confrontés. Je n'ignore pas que les problèmes qui figuraient à l'ordre du jour du Conseil européen spécial du 28 avril dernier à Dublin font l'objet de débats au sein de l'Assemblée et que celle-ci leur prête une attention particulière. C'est pourquoi il fallait que les chefs d'État ou de gouvernement soient en mesure de savoir ce que le Parlement en pense, par l'intermédiaire de son président, au début de cette rencontre.

Aujourd'hui, je voudrais vous parler des résultats de ce sommet ainsi que des décisions qui ont été prises et qui revêtent une importance capitale, selon moi, pour l'avenir de l'Europe.

Le sommet a été convoqué à la suite des événements spectaculaires qui se sont déroulés en Europe au cours des mois écoulés. J'ai estimé - et les autres chefs d'État ou de gouvernement ont été d'accord - que le rythme de ces événements était si rapide et que la nécessité pour la Communauté de réagir de façon cohérente et mûrement réfléchie était telle qu'il ne fallait pas attendre jusqu'au Conseil européen de juin pour agir.

Notre continent est soumis à des mutations en profondeur auxquelles l'avenir de ses peuples est étroitement lié pour une longue période. La preuve a été faite qu'il n'est pas possible, en définitive, de s'opposer aux revendications des peuples qui luttent pour conquérir ou reconquérir leurs droits fondamentaux.

Je citerai seulement, à cet égard, le cas du syndicat Solidarité en Pologne. C'est le président Gorbatchev qui est à l'origine de ce grand mouvement vers le changement, mais nous n'avons eu la révélation spectaculaire de ce qui se passait réellement qu'il y a six mois, lorsque la population de Berlin a commencé à démolir le mur qui divisait la ville en deux parties. A ce moment-là aussi, comme l'a dit Vaclav Havel, on a commencé à faire disparaître le mur qui avait divisé l'Europe pendant un demi-siècle. Après des décennies de séparation, nous étions arrivés tout à coup et de façon imprévisible au commencement de la fin des années d'affrontement stérile que nous avons connues au lendemain de la guerre. Le vieux continent a enfin la possibilité de tirer pleinement parti, grâce à la paix et à la coopération, de l'énorme potentiel que représentent ses peuples et ses ressources. La Communauté européenne est, en ce moment, l'ancre de salut de l'Europe tout entière, une source d'espoir et d'optimisme pour l'avenir. Il nous appartient de faire en sorte qu'elle puisse jouer le rôle moteur que l'on attend d'elle pour que l'Europe connaisse la paix et bénéficie des bienfaits de la démocratie et du progrès économique auxquels nos peuples ont droit.

Les défis les plus immédiats et les plus pressants auxquels la Communauté est confrontée - et qui m'ont incité à convoquer un Conseil spécial - sont au nombre de trois : la perspective de l'unification allemande et, par voie de conséquence, l'intégration de la République démocratique allemande dans la Communauté; la nécessité de définir une politique appropriée et cohérente à l'égard des démocraties renaissantes d'Europe centrale et orientale, ainsi que la nécessité d'accélérer le processus d'intégration au niveau européen.

Le Conseil européen a fait, selon moi, des progrès considérables - et décisifs - sur ces trois plans.

Je commencerai par l'unification allemande. L'Allemagne est un des membres fondateurs de la Communauté. La République fédérale est, depuis le début, un des principaux piliers de la construction européenne. Les aspirations des Allemands de l'Ouest à l'unité nationale n'ont jamais eu d'incidences sur le grand mouvement qui doit aboutir à l'unité européenne. En effet, les hauts responsables qui se sont succédé à la tête de la République fédérale d'Allemagne ont constamment affirmé que l'unification allemande ne pourrait se faire que sous un toit européen.

Le chaleureux accueil que les chefs d'État ou de gouvernement réunis en Conseil spécial ont réservé à la perspective de l'unification allemande a été à la fois sans équivoque et d'une portée considérable. Je suis heureux que l'occasion me soit offerte de le dire au Parlement en présence du chancelier Kohl et du Premier ministre de Maizière.

Mais il n'y a pas que l'Allemagne qui a des raisons d'être satisfaite. L'intégration de la République démocratique allemande à la République fédérale aux termes de l'article 23 de la loi fondamentale de cette dernière aura pour effet d'ajouter en même temps à la population de la Communauté 16 millions de citoyens supplémentaires, lesquels apporteront les compétences et l'esprit d'entreprise qui leur sont propres, ce qui représentera un avantage pour la Communauté. Le marché unique s'en trouvera par ailleurs globalement agrandi. Il faudra faire preuve, dans un premier temps, d'une compréhension particulière de façon à permettre à cette partie de l'Allemagne de se relever après tout ce qu'elle a connu durant les quarante-cinq dernières années et de s'adapter aux niveaux de la Communauté. Mais il ne saurait y avoir aucun doute à propos du fait qu'il s'agira là, pour celle-ci, d'un enrichissement.

Le Conseil spécial s'est dit résolu à faire en sorte que l'intégration de la République démocratique allemande dans la Communauté s'opère avec le minimum de difficultés.

Ceux qui ont des craintes à ce sujet sous-estiment à la fois la dynamique qui s'est développée en lien avec le processus d'intégration et le réservoir d'énergie, de détermination et d'habileté politique qui existe à l'intérieur des institutions communautaires, en Allemagne et dans les autres États membres, et auxquels il est possible d'avoir recours pour faire face aux difficultés qui pourraient surgir. Nous ne doutons pas que la République fédérale aussi bien que la Communauté seront en mesure d'absorber sans difficulté excessive un territoire dont la population représente le quart de celle de la République fédérale et moins d'un vingtième de celle de la Communauté.

Le Conseil a fait connaître son point de vue à cet égard en des termes qui ne laissent place à aucun doute. L'assurance lui a été donnée que l'intégration de la République démocratique allemande contribuerait à accélérer la croissance économique dans la Communauté. D'autre part, le Conseil a estimé que l'intégration devait s'opérer dans un contexte d'équilibre économique et de stabilité monétaire.

Je ne cherche pas à minimiser les problèmes qui se posent simplement pour souligner qu'ils seraient faciles à résoudre. Il sera nécessaire, bien sûr, de procéder à un examen détaillé des dispositions à caractère transitoire. Mais le gouvernement fédéral s'est engagé à tenir la Communauté au courant, jusque dans les moindres détails, de toutes les mesures importantes qui auront été arrêtées, après discussions, entre les autorités fédérales et celles de la République démocratique allemande aux fins de l'harmonisation de leurs politiques et de leurs législations. De plus, la Commission sera associée, sans restriction, à ces discussions.

Celle-ci fera des propositions concernant les dispositions de caractère transitoire applicables au territoire de l'actuelle République démocratique allemande au moment de l'intégration de cette dernière dans la Communauté. Ces dispositions seront réduites au minimum nécessaire. Elles seront conçues pour permettre la prise en compte la plus rapide possible de l'acquis communautaire, dans une mesure compatible avec la situation qui prévaut dans les régions concernées.

Si je me réfère à ce qui a été dit au Conseil spécial, je ne doute pas que le territoire de la République démocratique allemande pourra être incorporé dans la Communauté sans que cela ait des conséquences dommageables pour d'autres régions de celle-ci. Le chancelier Kohl a donné au Conseil l'assurance formelle que l'intégration de la République démocratique allemande dans la Communauté ne se ferait pas au détriment des régions actuellement défavorisées. Cet engagement vise, de même que les conclusions auxquelles est parvenu le Conseil, à renouveler - opportunément - les assurances données aux habitants des régions les moins prospères. Il souligne une nouvelle fois le fait que la Communauté est résolue à faire en sorte que le développement de l'économie s'opère d'une manière cohérente et sur la base de l'intégration.

L'unification allemande fait partie, bien sûr, d'un vaste scénario qui se déroule au centre et à l'est de notre continent. Le grand soulèvement populaire qui a balayé le régime qui opprimait la République démocratique allemande a été imité à des degrés divers en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Bulgarie et en Roumanie. Les conceptions nouvelles qui prévalent désormais à Moscou et le fait qu'il y ait un leader courageux à la tête du pays sont, pour le reste de l'Europe, autant de raisons d'espérer que des négociations pourraient aboutir non seulement à une cohabitation - selon des modalités acceptables pour tout le monde -

entre les peuples dont se compose l'Union soviétique, mais aussi à l'établissement de relations entièrement nouvelles entre tous les peuples de l'Europe.

Les changements intervenus ont eu des conséquences d'une grande ampleur et d'une portée considérable au niveau de la Communauté et de ses peuples. Cela est vrai sur les plans psychologique aussi bien que politique et physique, puisque les barrières qui séparaient à cet égard la Communauté des pays de l'Est sont en train de disparaître. De grandes villes comme Dresde, Prague, Cracovie et Budapest ont repris leur place dans notre mémoire collective en tant que dépositaires de la culture et de l'histoire européennes. Le Conseil spécial a montré, en affichant sa satisfaction à propos des changements qui se sont produits en Europe centrale et orientale, qu'il était conscient du fait qu'il existe un patrimoine et une culture communs aux pays de cette région et à la Communauté européenne. Les nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est font leur retour aux sources avec de grands espoirs, suscités dans une large mesure par les progrès réalisés grâce à la Communauté européenne. Il est essentiel que cette dernière continue de jouer un rôle moteur et d'inspirateur à l'intention des autres pays du continent et que nous réagissions de façon positive et réaliste aux changements qui se produisent en Europe centrale et orientale. Nous l'avons fait par le biais d'une approche empreinte de souplesse, conçue en fonction de la situation politique et des conditions économiques propres à chaque pays.

La première phase du plan d'action de la Communauté a déjà été mise en route sous la forme d'une assistance immédiate et à court terme, de concessions commerciales, de mesures en matière d'investissements, de mesures de stabilisation financière et d'aide à des projets. On va sous peu mettre la dernière main à des programmes de formation professionnelle et d'échanges d'étudiants. La deuxième phase, parallèle à la première, a permis la mise au point d'un réseau d'accords commerciaux et de coopération. Le Conseil a décidé, sur la base d'une communication de la Commission, d'ouvrir dans un proche avenir des négociations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est en vue de la conclusion d'accords d'association prévoyant notamment le cadre institutionnel d'un dialogue politique. Les négociations relatives à ces accords devront être terminées le plus tôt possible, étant entendu que les conditions touchant la mise en application des principes démocratiques et le passage à l'économie de marché doivent être remplies dans ces pays.

D'autre part, la Communauté est à l'origine d'une initiative et elle a décidé d'assumer un rôle moteur dans la coopération mise en place entre vingt-quatre pays aux fins de la création d'une Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le Conseil spécial a demandé que l'action entreprise dans le cadre du groupe des 24 soit étendue de façon à s'appliquer aux pays suivants : République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie. Le Conseil a par ailleurs décidé de favoriser les transferts de capitaux privés vers les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ainsi que les investissements. Il a invité la Commission à réfléchir aux mesures d'accompagnement les plus appropriées qui pourraient être mises en œuvre.

Le fait pour le Conseil d'être résolu à faire en sorte que la Communauté établisse des relations étroites avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est s'inscrit dans une stratégie cohérente au niveau des relations extérieures.

[...]